

Décision n° EI-2025-20 portant sur l'accréditation du programme de Master en droit privé délivré par City University Ajman (CUA), Faculté de droit, Ajman, Émirats arabes unis.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2024_CONV21.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 12 décembre 2025,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le Master en droit privé délivré par City University Ajman (CUA), Faculté de droit, Ajman, Émirats arabes unis, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le Master en droit privé s'inscrit dans la stratégie éducative globale de la City University Ajman et de sa faculté de droit. Le principal défi réside dans la mise en œuvre efficace de cette stratégie et dans le positionnement du diplôme par rapport à des programmes similaires proposés par d'autres universités, ainsi qu'au sein même de la City University. Le programme d'études de la City University Ajman accueille des étudiants internationaux, comme en témoigne la diversité des nationalités au sein de son corps étudiant. Toutefois, son attrait reste largement confiné au monde arabe, principalement parce que l'arabe est la principale langue d'enseignement. Le développement des activités de recherche est une priorité pour la faculté de droit, tant pour le personnel que pour les étudiants. La formation à la recherche fait partie intégrante du développement des étudiants. La CUA entretient des liens étroits avec l'environnement socio-économique local et bénéficie d'excellentes relations avec les secteurs public et privé. Le contenu du programme pourrait toutefois être renforcé par l'introduction de cours traitant de questions émergentes.

En conclusion, le Master en droit privé présente de nombreux atouts. Son programme est soigneusement adapté aux besoins socio-économiques tout en améliorant les compétences de recherche des étudiants. Les diplômés sont bien préparés à mettre en pratique cette formation dans leur carrière professionnelle. Afin de renforcer davantage l'internationalisation, la faculté de droit devrait envisager d'augmenter le nombre de cours dispensés en anglais, de développer de nouveaux partenariats avec des universités internationales et de renforcer ceux qui existent déjà. En outre, l'introduction de spécialisations adaptées aux demandes spécifiques du marché, en particulier dans des domaines émergents tels que les nouvelles technologies, renforcerait la pertinence et l'attrait du programme.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La structure du programme d'études est bien conçue, complète, rigoureuse et adaptée aux compétences attendues des diplômés. Le programme comprend des éléments visant spécifiquement à diversifier les méthodes d'enseignement et à améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants. L'accessibilité internationale du programme pourrait être renforcée. Le programme de master répond bien aux besoins du secteur socio-économique et l'organisation de la formation est adaptée à un public d'étudiants déjà en activité.

En conclusion, le master en droit privé est complet et bien structuré. Conçu pour des étudiants déjà en emploi à temps plein, il propose des méthodes d'enseignement et des contenus adaptés à leurs besoins professionnels

et à leurs objectifs de carrière. Toutefois, son accessibilité internationale pourrait être améliorée en augmentant le nombre de cours dispensés en anglais.

CRITÈRE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Le programme bénéficie d'une bonne visibilité et d'un accompagnement efficace pour les nouveaux étudiants. Il est attractif, même si le nombre d'étudiants internationaux reste faible. Grâce à ses effectifs réduits et à ses mécanismes de soutien bien conçus, le programme garantit un taux de réussite très élevé. Il prépare également bien les étudiants à la poursuite de leurs études, même si son potentiel est limité par l'absence d'un programme de doctorat interne. La grande majorité des étudiants sont déjà intégrés sur le marché du travail, et le programme est adapté aux besoins professionnels.

En conclusion, le master en droit privé offre un excellent parcours aux étudiants, qu'ils cherchent à approfondir leurs connaissances juridiques ou à se préparer à des études doctorales. La combinaison d'effectifs réduits et de l'engagement fort du corps enseignant garantit un accompagnement et un encadrement exceptionnels. L'orientation recherche du programme est bien adaptée à son corps étudiant, qui est déjà actif professionnellement. Ceux qui souhaitent poursuivre jusqu'au niveau doctoral y parviennent, même si beaucoup préféreraient avoir la possibilité de suivre ce parcours au sein de la faculté de droit.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

L'équipe enseignante de la faculté de droit répond aux normes requises en termes de qualifications académiques, de composition et d'engagement envers l'établissement. Le programme bénéficie de ressources substantielles, ce qui lui permet de poursuivre efficacement ses objectifs. L'amélioration continue reste une priorité constante pour la faculté de droit. L'amélioration continue est une préoccupation permanente de la faculté de droit. Les critères de sélection des candidats, ainsi que les critères d'évaluation appliqués aux étudiants pendant le programme, sont clairs et témoignent d'un engagement fort en faveur de la qualité et de la transparence.

En conclusion, le Master en droit privé est bien structuré et soutenu par des ressources matérielles et humaines adéquates, ainsi que par une équipe enseignante engagée et hautement qualifiée. Les étudiants sont clairement informés des méthodes d'évaluation appliquées, tandis que leurs commentaires systématiques sont utilisés pour améliorer la qualité et le contenu du programme.

Article 2

Le Master en droit privé délivré par City University Ajman (CUA), Faculté de droit, Ajman, Émirats arabes unis est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Afin de renforcer la dimension internationale et d'accroître l'attractivité de la formation au-delà des pays arabophones, il serait intéressant que le Master en droit privé propose davantage de cours en anglais. Cela améliorerait également les perspectives de carrière des diplômés à l'étranger.
- Afin de répondre aux attentes de nombreux étudiants souhaitant poursuivre leurs études au sein de la Faculté de droit et de renforcer la progression et la complémentarité entre les programmes de licence et de master, la création d'un programme de doctorat pourrait être envisagée.
- Afin de continuer à adapter le Master en droit privé aux attentes des professionnels et à l'évolution du marché du travail, des cours traitant de questions émergentes pourraient être ajoutés. En outre, afin de soutenir l'internationalisation et de renforcer la recherche au sein du corps enseignant, des fonds supplémentaires pourraient être alloués pour permettre la participation à davantage de conférences internationales.
- Afin de mieux répondre aux divers objectifs des étudiants, qu'ils souhaitent poursuivre des études doctorales ou mettre leurs connaissances en pratique dans un contexte professionnel, le programme de master pourrait, à plus long terme, être structuré en deux parcours académiques sur mesure :
 - Un parcours axé sur la recherche, mettant l'accent sur la méthodologie, la rédaction académique et la préparation à la publication, destiné aux étudiants qui souhaitent poursuivre des études doctorales ;

- Un parcours axé sur la pratique professionnelle, offrant des spécialisations avancées adaptées aux besoins du marché.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 12 décembre 2025

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER